

**No 8 Séance du Conseil général du jeudi 19 mars 2026 à 20 h 00
A l'Aula du Nouveau bâtiment administratif du Landeron**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 7 de la séance ordinaire du 11 décembre 2025.
3. Nominations
 - 3.1 d'un membre à la commission du feu, en remplacement de Mme Gordana Botalla, démissionnaire au 18 novembre 2025
 - 3.2. d'un membre à la commission d'urbanisme, en remplacement de M. Zulfija Arbnor, démissionnaire dès le 30 juin 2026.
4. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2025 à 2027.
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 76'000.00 (TTC) pour la mise en place d'une pompe à matière fécale, d'un appareil de nettoyage haute pression ainsi que l'implantation de 7 pieux d'amarrage pour bateaux au port.
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.00 (TTC) pour les inspections et réparations ponctuelles des anciens drainages agricoles au sud du territoire communal.
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'309'100.00 (TTC) pour la rénovation des infrastructures sportives et la mise à jour du plan de fermeture du Centre scolaire des Deux Thielles.
8. Régime de signalisation routière au sein de la Vieille Ville du Landeron.
9. Projet d'arrêté à développer :
 - 9.1. Projet d'arrêté relatif à une subvention de 50% des frais reconnus pour un abonnement annuel Onde Verte (3 zones) ou pour un abonnement général CFF, déposé le 16 février 2026
10. Interpellation
 - 10.1. Interpellation du PSL « peut-on se passer de la commission de la police du feu ? », déposée le 11 décembre 2025.
11. Questions orales.
12. Divers du Conseil communal.

1. Appel

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Bonsoir, bienvenue à cette séance du Conseil général. Avant de passer à l'appel, je voulais vous dire qu'aujourd'hui il se passe quelque chose d'exceptionnel qui se produit tous les 18 ans. En fait, la lune est minuscule ce soir. On ne voit que 0,8 % de sa surface. Alors si vous croyez à l'influence des astres sur les comportements humains, peut-être que vous aurez des démonstrations ce soir ; ou pas, cela sera une petite expérience. Et sur ces paroles astronomiques, je passe la parole au secrétaire pour faire l'appel ».

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Caillet Cédric, Chapatte Marc, Fauro Massimo, Frochaux Léonie, Kühni Ugo, Mallet Gregory, Maurer Corentin, Muriset Christian, Perrot Ophélie, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Stooss Nathalie, Tschanz Numa, Voisard Mathias, Auberson Loïs, Boillat Erine, Gross Marie-Claude, Guizzard Fabrizio, Jacot Michael, Magnan Cyril, Marillier Nathalie, Pétermann Jean Pascal, Rubbi Michel, Steffen Remo, Amasmoud Abdelati, Bader Joël, Bürli Gilliane, Devenoges Jacques, Froelicher Thomas, Hopmann Mathieu, Martin Jesus, Piot Vanessa, Randazzo Patric, Forster Vincent, Muriset Jessica, Perrenoud Stéphane, Gabriel Reto et Jakob Yves.

Excusés : Kohler Cindy, Sieber Monique et Wenger Lucas.

Suppléants présents : Droz-dit-Busset Sébastien et Peluso Antonio.

Suppléant excusé : Antoni Tobias.

40 Conseillers généraux présents, majorité à 21.

Conseil communal

Présents : Ciervo Marisa, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Guye Olivier et Winz Fredy.

Bureau du Conseil général :

Président:	M.	Gregory Mallet	CAN
Secrétaire:	M.	Fabrizio Guizzardi	PLR
Questeurs:	M.	Mathieu Hopmann	PSL
	M.	Vincent Forster	PVL

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Est-ce qu'il y a des demandes de modification de l'ordre du jour ? Ça ne semble pas être le cas. Je vous apporte peut-être juste une précision au point 3.2 de l'ordre du jour - Nomination d'un membre à la commission de l'urbanisme en remplacement de Monsieur Arbnor Zulfija, démissionnaire dès le 30 juin 2026. Comme il a quitté la commune, son remplaçant pourra entrer en fonction immédiatement ».

2. Procès-verbal no 7

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Passons donc au point 2 de l'ordre du jour, qui est le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025. Est-ce qu'il y a des commentaires ? ».

M. Jean Pascal Petermann (PLR) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à titre personnel, en page 3, vous avez le petit C à côté de Petermann. Ça serait cool de le remplacer par PLR. Et puis, de manière plus générale, le PLR trouve excellent comment le PV a été fait. Mais il le trouve un tout petit peu trop protocolaire, il faudrait arrondir les angles. Cela serait sympa. Merci pour votre travail ».

Le procès-verbal n°7 de la séance ordinaire du 11 décembre 2025 est accepté par 39 voix sans opposition.

3. Nominations

3.1. d'un membre à la commission du feu, en remplacement de Mme Gordana Botalla, démissionnaire au 18 novembre 2025

Mme Gilliane Bürli (PS) : « Le PS n'ayant trouvé personne pour le remplacement de Madame Botalla, nous avons reçu le soutien du PVL que l'on remercie par avance très chaleureusement et à qui je passe la parole ».

M. Stéphane Perrenoud (PVL) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En remplacement de Madame Botalla, suite aux discussions avec nos collègues socialistes, nous vous proposons la candidature de Maxime Humbert-Droz. Landeronnais depuis plus de 17 ans, il a aujourd'hui 25 ans. Ancien élève de C2T, il suit actuellement une formation d'économiste d'entreprise à l'école supérieure de Neuchâtel, troisième et dernière année, en

parallèle de son activité professionnelle de formateur dans le domaine social à Thielle-Wavre. Merci à vous pour votre soutien. Il est présent dans la salle ».

Sa nomination est acceptée par applaudissements.

3.2. d'un membre à la commission d'urbanisme, en remplacement de M. Zulfija Arbnor, démissionnaire dès le 30 juin 2026

M. Stéphane Perrenoud (PVL) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en remplacement de M. Arbnor Zulfija, nous proposons aussi Maxime Humbert-Droz que je vous ai déjà présenté avant. Merci pour votre soutien ».

Vu qu'il n'y a pas d'autres propositions, sa nomination est acceptée par applaudissements.

4. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2025 à 2027 Arrêté 1514

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole au Conseil communal.

M. Frédéric Matthey (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, le Conseil communal doit proposer au Conseil général un organe de révision tous les trois ans. Après douze ans de bons et loyaux services, on a décidé de changer d'organe de révision. Nous remercions très cordialement la fiduciaire qui s'est occupée de nous durant les douze précédentes années. Mais il nous semble qu'il est temps maintenant de changer pour avoir un regard neuf sur nos comptes et nous apporter également leur expertise et éventuellement leurs commentaires. On vous remercie d'accepter cet arrêté ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole aux commissions.

M. Michael Jacot (PLR), au nom de la Commission financière et de gestion : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la CFG salue la démarche. Nous avons accepté cet arrêté à l'unanimité et vous encourageons à faire de même. Merci de votre attention ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole aux porte-paroles de groupes. Pas d'intervention.

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole pour les interventions individuelles. Pas d'intervention.

Passage au vote de l'arrêté 1514. La fiduciaire Soresa SA est acceptée à l'unanimité.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 76'000.00 (TTC) pour la mise en place d'une pompe à matière fécale, d'un appareil de nettoyage haute pression ainsi que l'implantation de 7 pieux d'amarrage pour bateaux au port Arrêté 1515

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole au Conseil communal.

M. Olivier Guye (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, C'est ma première défense de crédit d'engagement et c'est pour une pompe à matière fécale ; ce qui est assez

amusant d'ailleurs. Je ne vais pas vous lire tout le rapport, mais en fait, elle a quelques grands avantages. On va éviter des vidanges sauvages dans le lac. Cette pompe sera reliée effectivement aux eaux qui seront traitées par la STEP. Et puis, petit à petit, on cherche à moderniser notre port, ce qui est quand même un plus pour la commune du Landeron. Donc il y a trois volets. Le deuxième, c'est un appareil de nettoyage à haute pression. Le fait de l'installer de manière fixe fait que les visiteurs pourront aussi nettoyer leur bateau sans l'apport du garde-port et puis pourront le faire dans un endroit qui sera vraiment séparé, donc il n'y aura pas des bateaux qui vont être giclés ou aspergés par l'eau lorsqu'on va nettoyer ces bateaux. Et puis le troisième volet, c'est donc des pieux d'amarrage. On avait souvent des soucis avec les pendilles qui devenaient usées, donc on avait pour chaque année à peu près CHF 1'400.- de frais pour ce petit matériel pour les renouveler. Là, on a peut-être une manière plus facile de s'amarrer, on pourra mettre plusieurs bateaux et puis c'est donc une durabilité qui sera bien meilleure. Donc pour ces éléments notamment, le Conseil communal vous invite à suivre le texte et voter ce crédit d'engagement de CHF 76'000.- ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole aux commissions.

M. Michael Jacot (PLR), au nom de la Commission financière et de gestion : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette mise à niveau moderne des installations de notre port est bienvenue. Un règlement à faire permettra de définir les modalités d'usage. Cet arrêté a été accepté à l'unanimité par la CFG et nous vous encourageons à suivre l'avis. Je vous remercie de votre attention ».

M. Yves Jakob (UDC), au nom de la Commission SI-TP : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au nom de la SI-TP, comme je vous l'ai déjà dit, je veux simplement vous rappeler qu'on a une commission extraordinaire qui travaille bien. Au niveau de la commune, les dossiers sont super bien préparés et les réponses sont claires. Donc vous avez notre avis. Et surtout si vous avez des supers rapports de la SI-TP, c'est surtout grâce à Monsieur Mathieu Hopman qui en est le rédacteur. Merci beaucoup ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole aux groupes.

M. Jean Pascal Petermann (PLR) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le PLR, dans sa séance de préparation a très largement accepté la demande de crédit de ce soir. À titre personnel, j'ai des souvenirs de ce port où j'ai passé des heures et des heures à rétablir et à aller pomper avec mon ami-collègue ici présent, des hydrocarbures, que ce soit dans tous les sens du terme. Juste par acquis de conscience, êtes-vous sûr et certain que les grilles du milieu de la place ne finissent pas au lac ou à la Thielle, mais bien à la STEP ? Merci beaucoup ».

Mme Gilliane Bürli (PS) : « Le PSL approuve à l'unanimité la modernisation du port et ainsi également la participation du Landeron à l'écologie. Ceci permettra aussi de s'aligner sur les ports attractifs de la région ».

M. Olivier Guye (CC) : « Par rapport au fait de vidanger, effectivement, notre vidange va être reliée directement au réseau d'évacuation des eaux traitées de la STEP ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole pour les interventions individuelles. Aucune prise de parole.

Passage au vote de l'arrêté 1515. Ce dernier est accepté par 39 voix sans opposition

6. Demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.00 (TTC) pour les inspections et réparations ponctuelles des anciens drainages agricoles au sud du territoire communal
Arrêté 1516

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole au Conseil communal.

Mme Nadine Schouller (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, il est essentiel de procéder à la remise à jour des infrastructures de drainage situées au sud de notre territoire communal. En effet, face aux enjeux du changement climatique et à la vétusté des conduites, il est indispensable de réaliser une inspection approfondie suivie d'un nettoyage des conduites afin d'éliminer la terre, le sable et toutes les racines qui peuvent obstruer certaines conduites. Ces infrastructures jouent un rôle crucial dans la préservation de la qualité de nos sols agricoles ainsi que dans la prévention des problèmes d'engorgement et d'érosion. Étant donné leur ancienneté et leur état, ces interventions sont d'autant plus urgentes. Bien que nous ne sachions pas précisément ce que nous découvrirons lors des inspections, nous espérons que des réparations et un entretien ponctuel permettront de prolonger leur durée de vie tout en évitant des interventions plus lourdes et coûteuses à l'avenir. Je tiens à présenter des excuses car nous avons omis de soumettre ce dossier à la commission agricole. Cependant, lors de la séance de la semaine passée, nous avons pu débattre de ce sujet et un membre prendra la parole ce soir pour apporter ses observations. Le Conseil communal sollicite votre approbation pour cette demande de crédit afin de procéder à ces travaux indispensables. Merci ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole aux commissions.

M. Joël Bader (PS), au nom de la commission agricole : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la commission agricole soutiendra évidemment cet arrêté et vous encourage à le faire. Les drainages sont des infrastructures de base de la production agricole qui sont essentielles. En grande partie en Suisse, les drainages ont été faits il y a fort longtemps. Les drainages, d'une manière générale, souffrent du fait qu'on ne les voit pas et qu'on oublie de les entretenir. Ce sont des choses qui peuvent s'avérer très chères à long terme. Au niveau national, on estime qu'il y a une valeur totale cumulée de drainage de CHF 5 milliards de francs et donc c'est une responsabilité que nous avons au niveau local d'entretenir ces infrastructures. Elles sont évidemment intéressantes et nécessaires dans un périmètre aussi humide que celui-ci. Mais ce type d'infrastructures gagne en importance avec le changement climatique et avec les excès auxquels on risque d'être confronté, soit d'arrivée d'eau, soit de manque d'eau. Donc les drainages sont un outil essentiel dans la gestion globale de l'eau. Et s'il est vrai qu'à l'époque de leur constitution, les drainages avaient un souci de permettre à l'agriculteur de produire et potentiellement de gagner sa vie. Aujourd'hui, toute la réflexion est passée dans un autre niveau, c'est-à-dire dans la responsabilité civique d'assurer la sécurité alimentaire et la production d'aliments pour nourrir la population suisse, afin de limiter notre dépendance aux importations. J'en profite, ça fait 20 ans que j'attends cela. On est enfin dans un sujet que je maîtrise. Je m'étends un petit peu, mais ça ne va plus être très long. En Suisse, 50 % de ce qu'on mange est importé, c'est donc important d'entretenir et de soigner ces infrastructures. Je confirme aussi l'élément qui est mentionné dans le rapport comme quoi ce type d'ouvrage ou d'entretien peut être mis au bénéfice de 57% de subventions, donc 30% de la part de la Confédération et 27% du canton. Et ceci à condition, et j'insiste auprès du Conseil communal là-dessus, que les travaux ne soient pas commencés, ni que ces derniers soient octroyés ou signés avant que les subventions fédérales et cantonales soient définitivement approuvées et entrées en force. Vous avez le soutien de la Commission agricole et on vous encourage à soutenir cet arrêté. Et comme je ne veux pas me relever, je m'exprime aussi au niveau du PSL, j'en profite pour dire que ce sera la même position. Merci beaucoup ».

M. Michael Jacot (PLR), au nom de la Commission financière et de gestion : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le montant de ces deux demandes semble en accord avec les travaux déjà effectués du côté ouest. La CFG accepte ce tarif à l'unanimité et vous encourage à faire de même. Je vous remercie, j'espère avoir été assez court ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole aux groupes.

Mme Erine Boillat (PLR) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas vous répéter tout ce qu'à certainement mieux expliqué Monsieur Bader à propos de ces drainages. Mais bien que peu visibles, on peut dire qu'ils permettent d'évacuer l'eau et de préserver la qualité des sols qui sont indispensables pour l'agriculture. Et le fait d'intervenir ponctuellement pour maintenir leur bon fonctionnement nous paraît être une démarche tout à fait pertinente. Nous saluons également l'approche pragmatique qui a été proposée avec des inspections ciblées, des réparations là où c'est nécessaire, ainsi qu'un phasage des travaux sur deux ans qui permet d'adapter les interventions et de maîtriser les coûts. Le montant demandé est raisonnable. Nous espérons quand même qu'il y aura peut-être des subventions de la part de la Confédération et des cantons pour venir en atténuer un peu la charge. Le PLR soutiendra cette demande de crédit à l'unanimité. Je vous remercie ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole pour les interventions individuelles. Il n'y en a pas.

Passage au vote de l'arrêté 1516. Ce dernier est accepté par 39 voix sans opposition et sans abstention.

7. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'309'100.00 (TTC) pour la rénovation des infrastructures sportives et la mise à jour du plan de fermeture du Centre scolaire des Deux Thiellles
Arrêté 1517

Le président, M. Gregory Mallet (C), donne la parole au Conseil communal.

M. Fredy Winz (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, cette demande de crédit concerne la rénovation complète des installations sportives extérieures et accessoirement le remplacement du système de verrouillage périphérique du C2T. L'amortissement de ces coûts se fera selon la clé de répartition usuelle de 73% à charge de l'EORéN et 27% à charge de la commune. Ces installations datent de l'origine du C2T. Après 35 ans d'utilisation intensive, elles ont besoin d'une remise à jour. Les revêtements des terrains de basket sont usés et ne remplissent plus leur fonction d'amortisseur. Les pistes de sprint et de saut en longueur sont en bout de course. Certains équipements tels que le saut en hauteur, lancer de boulets ou barres verticales sont peu ou plus utilisés et seront retirés. Le C2T est d'abord un centre scolaire, raison pour laquelle le projet a été préparé par un groupe de travail réunissant des représentants de la commune, des professeurs de sport, des représentants de la direction du C2T et de l'EORéN. Ce projet correspond donc bel et bien aux besoins de l'enseignement sportif tel qu'il est dispensé de nos jours. Ces terrains sont également utilisés par les groupes sportifs locaux et très fréquentés en dehors des heures d'école, même en hiver. Ils bénéficient également au parascolaire. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous encourage à accepter cette demande de crédit ».

Le président, M. Gregory Mallet (C), donne la parole aux commissions.

M. Michael Jacot (PLR), au nom de la Commission financière et de gestion : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce sujet a occupé notre commission par de nombreuses discussions, notamment sur le coût global ainsi que sur le choix des installations. Il est nécessaire de garder en tête, comme dit par mon préopinant, que ces rénovations sont financées en grande partie par l'EORéN et que le projet est défini selon leurs besoins spécifiques pour ce qui est de la zone des terrains de sport. La CFG encourage bien sûr les demandes de subventionnement que le Conseil communal pourrait obtenir. Suite à nos débats, cet arrêté a été accepté par trois voix et cinq abstentions. Je vous remercie ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole aux groupes.

Mme Jessica Muriset (PVL) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal ainsi que les personnes impliquées dans ce dossier. Le rapport présenté est sérieux et le constat posé est largement partagé. Les infrastructures sportives extérieures du Centre des Deux Thiellles datent de 1991 et méritent une réfection. Cependant, la question qui se pose aujourd'hui n'est pas seulement celle de rénover, mais celle de savoir si le projet proposé correspond réellement aux besoins actuels. Depuis 1991, la manière d'enseigner l'activité physique à l'école a profondément évolué. Le plan d'étude romand, qui structure aujourd'hui l'enseignement pour les cycles 1, 2 et 3, met l'accent sur le développement global de la motricité, la diversité des activités physiques, la coopération, l'exploration corporelle et l'activité physique quotidienne. Dans ce contexte, les infrastructures scolaires ne sont plus conçues uniquement comme des terrains sportifs traditionnels - pistes, terrains multisports ou installations d'athlétisme - mais comme des espaces de mouvements variés, modulables et adaptés à des usages multiples. Or, à la lecture du projet qui nous est présenté, on constate que la réflexion reste largement inscrite dans un modèle d'infrastructures sportives relativement classique, qui correspond davantage aux conceptions des années 1990 qu'aux approches pédagogiques actuelles. Avant d'investir plus de 1,3 million de francs, il nous semble donc légitime de nous poser une question simple : Avons-nous réellement analysé les besoins actuels et futurs des élèves, des enseignants et de la population ? Le rapport indique que le projet a été élaboré avec certaines parties prenantes, mais ils ne représentent pas de concept global d'infrastructures sportives et de mouvement, ni d'analyse détaillée des besoins liés aux différents cycles scolaires. Dans un projet de cette ampleur, il serait pourtant pertinent de se demander quel type d'espace favorise aujourd'hui le développement moteur des enfants ? Comment intégrer des zones de motricité, de parcours ou d'activités libres ? Comment concevoir des infrastructures utilisées à la fois par l'école et par la population ? Comment anticiper les pratiques sportives et éducatives des prochaines décennies ? Autrement dit, il s'agirait moins de rénover ce qui existe que de concevoir une infrastructure réellement adaptée aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Par ailleurs, rien dans le rapport ne laisse penser que la situation présente un caractère d'urgence. Les installations sont vieillissantes certes, mais il ne s'agit pas d'une dégradation soudaine, ni d'un problème immédiat de sécurité nécessitant une intervention précipitée. Dans ces conditions, il nous semblerait plus responsable de prendre le temps d'élaborer une vision globale, associant notamment les enseignants d'éducation physique, les spécialistes de la motricité ainsi que les utilisateurs de ces infrastructures. Un projet de cette importance mérite une réflexion stratégique et prospective. C'est pourquoi nous estimons qu'il serait préférable de ne pas entrer en matière aujourd'hui sur cette demande de crédit et d'inviter le Conseil communal à revenir avec un projet reposant sur une analyse claire des besoins pédagogiques et sportifs actuels, un concept d'infrastructure cohérent avec les orientations du plan d'études romand, une vision à long terme de l'usage de ces espaces pour l'école et pour la population. Une telle démarche permettrait non seulement d'investir de manière plus pertinente mais aussi de concevoir des installations qui resteront adaptées pendant les 30 prochaines années. Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir une non-entrée en matière sur ce projet. Nous vous remercions de votre attention ».

M. Thomas Froelicher (PS) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, on a entendu parler d'une non-entrée en matière. Je suggère une suspension de séance de 10 minutes pour qu'on puisse s'entretenir ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Dès maintenant ? ».

M. Thomas Froelicher (PS) : « A la fin des interventions ».

M. Michael Jacot (PLR) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Oui, le coût est conséquent. Oui, plein d'autres choses auraient pu être imaginées. Mais pour quel surcoût, sans parler de l'entretien ensuite ? La fonction première du lieu est de servir les cours d'éducation physique ; en déplaisent à nos jeunes qui doivent courir 12 minutes ou jouer du basket à l'extérieur. Nous sommes tous passés par là, sur ces terrains-ci ou ailleurs. Ces terrains de sport sont principalement utilisés par l'école, d'où la nécessité de suivre leurs demandes et exigences. La répartition des frais est également en conséquence de cela. De plus, ces terrains sont utilisés par les jeunes en fin de journée et le week-end. Et l'ajout d'une partie détente et fitness est positive, nous sommes sûrs qu'elle sera appréciée et utilisée. Nous soutenons le Conseil communal dans les démarches éventuelles de demande de subventions. Le PLR acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. Je vous remercie ».

M. Patric Randazzo (PS) : « Monsieur le Président, chers collègues, le Parti socialiste estime que les terrains de sport du C2T ne sont aujourd'hui pas à la hauteur de ce que méritent nos élèves, mais aussi les enfants de notre village. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que ces terrains de sport ont besoin d'être rénovés de toute urgence. Ils sont importants pour le développement physique et sportif des élèves du C2T, mais constituent également un lieu essentiel de cohésion sociale pour les jeunes de notre village. C'est un endroit où ils peuvent se retrouver pour faire du sport dans un cadre sécurisé ou tout simplement pour passer du temps ensemble. Les coûts sont certes importants. Si la conception de ce projet plaît plus à certains qu'à d'autres, nous ne devons pas oublier que le groupe de travail qui l'a élaboré est composé de professionnels du domaine, notamment de professeurs de sport de l'école, qui ont certainement imaginé ce qu'il y a de mieux pour nos enfants. De plus, le C2T accueille régulièrement des événements régionaux, locaux ou interrégionaux dans ses bâtiments. Il serait donc souhaitable que les infrastructures extérieures soient à la hauteur des locaux intérieurs, notamment la salle de sport du C2T, et donnent une bonne image à nos invités et à nos visiteurs de l'extérieur. Pour toutes ces raisons, le PS votera à l'unanimité en faveur de ce projet ».

M. Fredy Winz (CC) : « Le Conseil général est, bien sûr, seul compétent pour accepter ou refuser l'entrée en matière. Mais on aimerait vous rendre attentifs aux conséquences d'une non-entrée en matière. Pour tout ce qui concerne le C2T, le processus est long. Les décisions se prennent conjointement entre la commune et l'EORéN. Le financement est assuré selon une clé de répartition établie. Les instances exécutives de l'EORéN donnent leur préavis en tenant compte des planifications financières. Ensuite, le Conseil général se prononce et à la fin, la demande est soumise au législatif de l'EORéN qui doit lui aussi se prononcer. Une non-entrée en matière ou un refus du crédit entraînerait un report de plusieurs années où les terrains resteraient en l'état. Je me répète un peu, mais ce projet a été monté par un groupe de travail réunissant des professionnels et des représentants de la commune, de la direction du C2T et de l'EORéN. Il correspond aux besoins de l'école qui nous confirme aussi l'utilité aussi des trois terrains. Il s'agit de terrains multisports ; vous pouvez pratiquer le basket, le volley, le handball comme on l'a écrit dans le rapport mais aussi tout autre jeu ou activité sportive. Donc quand on parle d'usages multiples, il n'y a pas plus, à mon sens, d'usages multiples que ce terrain-là et le fait de ne pas l'encombrer de structures rigides, de terrains d'armatures permet aussi de l'utiliser dans les deux sens et d'avoir plus d'espace. Enfin, tout ce dont l'EORéN n'a pas besoin, elle ne financera pas non plus. Donc on pourrait imaginer mettre tout ce qu'on veut là autour, mais ce serait 100% à charge de la commune. Donc pour

toutes ces raisons, on vous suggère d'accepter cette entrée en matière et le crédit qui va avec. Merci ».

M. Jean Pascal Pétermann (PLR) : « Il y a une demande de suspension de séance, mais juste avant, le PLR veut enfoncer le clou. On est pour ce projet, on en a débattu, on en a longuement parlé. On s'est posé 50'000 questions ou 51'000, ou 701 questions, comme vous voulez, pour se dire, mais est-ce que ça suffit? Est-ce que c'est assez grand? Est-ce qu'on peut en faire plus pour les élèves et les enfants du Landeron? La réponse nous est venue assez clairement de dire que le projet était discuté avec nos conseillers communaux, plus, plus, plus, et il fallait absolument accepter ce crédit. Merci ».

5 minutes de suspension de séance. Reprise à 20h45.

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « On peut donc continuer après cette interruption ? Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole » ?

Mme Jessica Muriset (PVL) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au vu des échanges, nous retirons notre proposition de non-entrée en matière ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole pour les interventions individuelles. Il n'y en a aucune.

Passage au vote de l'arrêté 1517. Ce dernier est accepté par 38 voix, sans opposition et une abstention.

8. Régime de signalisation routière au sein de la Vieille Ville du Landeron

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Nous passons au point 8 qui concerne le régime de signalisation routière au sein du Bourg, un des plus beaux de Suisses. Nous, on sait que c'est le plus beau de Suisse, mais d'autres pensent que c'est un des plus beaux. J'aimerais juste peut-être préciser, avant de passer la parole à Mme Schouller, un point peut-être formel. Ce genre de consultation ne ressort pas des attributions du Conseil général selon le règlement organique. J'ai donc envie de le considérer comme une consultation du législatif par l'exécutif qui s'est engagé, sur base volontaire, à appliquer en fait la décision du législatif. Et dès lors, comme ce genre de consultation ne ressort pas du règlement général de commune, l'article 78 qui concerne le vote à bulletin secret, ne s'applique pas non plus. Donc si c'est ok pour vous, je ne vais pas mettre au vote la question du vote à bulletin secret. D'accord ? Si quelqu'un veut faire obstacle de son corps à cela, il pourra le faire par une intervention et dans ce cas-là, on soumettra la question du vote à bulletin secret au vote. Voilà, sur ce, je passe la parole à Mme Schouller ».

Mme Nadine Schouller (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Depuis deux saisons, nous avons expérimenté deux différentes modalités de fermeture du Bourg afin d'évaluer leur impact sur notre commune. La première fois, nous avons interdit tous les véhicules, y compris les vélos, dans le but d'observer les effets d'une fermeture totale. La seconde fois, nous avons ajusté notre approche en permettant aux vélos de passer par le côté est tout en aménageant quelque peu la zone pour valoriser cette fermeture partielle. À chaque étape, nous avons pris soin de consulter les habitants du Bourg pour recueillir leur avis et leur ressenti. Ces expérimentations nous ont permis d'observer diverses réactions et de mieux comprendre les enjeux liés à la circulation dans cette zone. Après de grandes discussions au sein du Conseil communal, il nous semblait essentiel aujourd'hui de vous consulter, Mesdames et Messieurs, en tant que représentants des habitants du Landeron, afin de recueillir votre avis sur la meilleure orientation à adopter pour le futur. Nous tenons à préciser

que l'arrêté relatif à la fermeture du Bourg relève de la compétence du Conseil communal et que notre démarche se veut transparente et respectueuse de la démocratie locale. Deux questions sont posées sans autre alternative, comme pour les habitants du Bourg, car nous devons aussi faire preuve de transparence envers eux.

- Question A : retour à l'ouverture complète du Bourg comme avant l'année 2024
- Question B : ouverture du Bourg pour les vélos uniquement sur le côté est.

Quelle que soit la décision retenue, elle sera considérée comme définitive tout au long de l'année, c'est-à-dire ouverture ou fermeture définitive avec autorisation aux vélos. Le Conseil communal vous remercie par avance pour votre participation à cette démarche essentielle pour prendre une décision équilibrée au bénéfice de tous les habitants. Maintenant, je repasse la parole au président du Conseil général qui nous réexplique un tout petit peu la façon de voter ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « En fait, avant de voter, on va discuter puisqu'on est là aussi pour cela. Donc si l'un ou l'une d'entre vous, respectivement des porte-paroles de groupe en premier, souhaite s'exprimer, je vous y invite maintenant ».

Mme Nathalie Marillier (PLR) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc la fermeture du Bourg a été un grand sujet de discussions auquel la population a été sensible, voire très sensible. Et puis, durant ces deux années, tout le monde y allait, ce qu'on a dit concernant ce qu'il faudrait faire ou non, mais pour le moment, une décision doit être prise. Et pour aller droit au but et faire court, le PLR dans sa grande majorité est pour la solution B, donc la fermeture - voitures, motos, et puis l'autorisation pour les vélos. Le groupe espère également que si c'est la version B qui sera votée par nous ce soir, il y aura des aménagements adéquats et pérennes aux entrées de notre magnifique Bourg ».

M. Vincent Forster (PVL) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui montre qu'il n'y a pas deux camps clairement opposés, mais plutôt une même aspiration exprimée de deux manières différentes. Dans les faits, tout le monde souhaite un Bourg plus agréable, plus sûr et plus vivant. La question n'est donc pas "faut-il interdire les voitures ?" La vraie question est plutôt « comment fait-on pour que notre Bourg fonctionne réellement comme un espace de rencontre ? ». Car aujourd'hui, soyons honnêtes, notre zone de rencontre n'en est que sur le panneau. Une vraie zone de rencontre ne repose pas seulement sur une règle de circulation, elle repose sur la manière dont l'espace est aménagé. Notre pays regorge d'exemples qui fonctionnent et pour illustrer notre propos, nous n'en prendrons qu'un seul, celui de Bâle. Cette ville compte plus de 90 zones de rencontres réparties dans ces quartiers. Les piétons ont la priorité partout, les véhicules circulent au maximum à 20 km/h et surtout, l'aménagement de la rue rappelle constamment que l'espace appartient d'abord aux habitants. Cela fonctionne parce que la rue n'est plus conçue comme un couloir de circulation, elle devient un lieu de vie. Les recommandations nationales vont exactement dans ce sens. Le guide des zones de rencontres publié par Mobile Services qui s'adresse précisément aux communes explique que ces espaces fonctionnent lorsqu'ils sont conçus comme des lieux de vie et de rencontres et pas seulement comme des rues où l'on roule plus lentement. Le guide insiste notamment sur plusieurs principes très concrets :

- créer des espaces de séjour pour les habitants,
- multiplier les éléments visuels qui rappellent la priorité des piétons,
- utiliser du mobilier urbain, des plantations et des variations de revêtements,
- casser la perception d'une rue rectiligne qui incite à accélérer.

Il résume cela par une idée très simple : si une rue ressemble à une route, les voitures et les vélos s'y comporteront comme sur une route. Si nous voulons une vraie zone de rencontre dans le Bourg du Landeron, plusieurs pistes devraient être envisagées :

- introduire davantage de mobilier urbain et de végétation,

- créer des petites zones de séjour ou des placettes,
- encourager les terrasses et les activités locales,
- organiser des espaces pour que les véhicules ralentissent naturellement.

Plutôt que de choisir une variante A ou une variante B, nous pouvons nous inspirer de ces exemples et concevoir un espace où tous les usagers cohabitent réellement, pas seulement avec un panneau, mais avec un aménagement qui redonne la rue aux habitants. La fermeture est une action simple mais qui ne résoudra en rien la problématique soulevée. L'aménagement intelligent d'une zone de rencontre serait à notre sens une réponse plus durable. Le groupe PVL vous remercie de votre attention ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole pour les interventions individuelles.

M. Christian Muriset (C) : « Cher Président, Mesdames, Messieurs. De profiter d'une table sous les tilleuls pendant les beaux jours, je l'admets volontiers, je suis le premier à y prendre plaisir. Le fait de vouloir créer de l'animation dans le Bourg n'est pas nouveau ; il y a déjà eu des tentatives. Force est de constater qu'à chaque fois, il y a de l'enthousiasme au début et très vite, l'intérêt s'estompe et perd son souffle. L'an passé, il y avait beaucoup d'animations en lien avec le 700e. Pourtant, je me suis retrouvé un dimanche d'août, en début d'après-midi où il faisait beau, au milieu du Bourg et il n'y avait vraiment personne ; c'est souvent le cas les jours ordinaires. Et je ne vous dis pas l'hiver. Pourquoi ? De mon point de vue, on souhaiterait reproduire ce qui se fait ailleurs, comme par exemple à la Neuveville ou à Morat. Et on oublie un point essentiel, c'est qu'au Landeron, le Bourg est complètement décentré. Que vous vous rendiez de la piscine à la gare, de la poste au collège ou encore du centre médical au camping, vous ne traverserez jamais la Vieille-Ville. De ce fait, tant qu'il n'y aura pas une pharmacie ou un autre passage obligé dans le Bourg, il n'y aura que très peu de vie. Et la fermeture à la circulation ne se justifie pas. Quand on est sur la terrasse d'un restaurant, il faut bien être honnête, ce n'est pas un véritable défilé de voitures, ça reste très raisonnable. Le touriste qui traverse et voit les terrasses, aura une fois sur deux l'envie de s'y arrêter. En fermant le Bourg aux voitures, il n'y a aucune chance. On l'isole davantage et c'est donc contre-productif. La circulation dans le Bourg n'est donc à mes yeux actuellement pas un immense fléau et avec la configuration actuelle des routes au nord et au sud, il y a peu de chances que cela s'aggrave fortement. La solution actuelle de le fermer lors de manifestations fonctionne très bien et je pense qu'on peut encore pour l'instant vivre avec cette formule. Ceci n'empêche pas quelques éventuels aménagements pour rendre la vie agréable à tous les usagers. Je pense en particulier à ralentir les cyclistes trop zélés qui ne sont d'ailleurs pas dangereux qu'à cet endroit. En conclusion, interdire la circulation dans la Vieille-Ville est une fausse bonne idée. Je propose à l'assemblée de garder le statu quo jusqu'au jour où il y aura un changement des habitudes plus significatif. Ce qui permettrait aussi que le Bourg ne soit pas, une fois de plus, traité différemment du reste de la commune. Et pour une fois, c'est une proposition qui ne coûte pas trop cher. Merci de votre écoute ».

M. Yves Jakob (UDC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En étant membre de l'AVVL et président depuis cette année, j'ai eu l'occasion pas mal de fois de bourlinguer par le Bourg le samedi et les jours de fête. Ce qui est problématique, c'est pas les voitures, ce sont les vélos, et surtout les vélos de course. On nous a passé à travers des stands, ça ne respecte pas, il est surtout là le problème. Qu'est-ce qu'on a fait jusqu'à maintenant ? En fermant le Bourg aux véhicules, la seule chose qu'on a réussi, c'est que les bistrotts ne s'ouvrent plus le matin. Et c'est vrai qu'il y a des moments quand il fait beau, il n'y a personne, parce que les gens ne viennent plus. Et on n'a jamais été capable de mettre un panneau à l'entrée du Bourg pour dire que ce n'était pas un chantier. Il aurait fallu dire qu'il était zone piétonne, mais il n'y a plus personne qui s'arrête. Donc, la solution préconisée, on en a aussi assez discuté au sein de l'AVVL, est le statu quo. Rendre la zone comme c'était avant, ça fonctionnait bien ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Je vous propose que nous passions au vote qui aura lieu par bulletin. Je vous résume peut-être brièvement encore une fois, les deux options ou

trois respectivement. L'option A, réponse A, c'est la situation 2023 et avant, qu'on peut résumer à l'ouverture aux véhicules en situation de zone de rencontre, donc limitée à 20 km/h. Si je dis des bêtises, vous me corrigerez, mais je ne crois pas pour l'instant. Et l'option B, c'est l'interdiction aux véhicules motorisés et l'ouverture aux vélos sur la partie est. Et tout cela, dans les deux cas, toute l'année, sans régime spécial, en été. C'est la variante C, c'est l'abstention. On est bon comme ça ? On distribue les bulletins, c'est un moment solennel. Et ensuite, je vous prie de remettre vos bulletins aux questeurs ».

5 minutes de pause pour le dépouillement.

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, la démocratie a parlé. Il n'y a pas d'égalité, heureusement. Et le résultat du vote est le suivant :

- **Réponse A**, à savoir zone de rencontres, **16 votes**.
- **Réponse B**, situation qui a perduré ces deux dernières années, **22 votes**.
- **Réponse C**, abstentions, **2 votes** ».

9. Projet d'arrêté à développer

9.1. Projet d'arrêté relatif à une subvention de 50% des frais reconnus pour un abonnement annuel Onde Verte (3 zones) ou pour un abonnement général CFF, déposé le 16 février 2026.

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Nous passons au point 9, à savoir le projet d'arrêté relatif à une subvention de 50% des frais reconnus pour un abonnement annuel Onde verte trois zones ou pour un abonnement général CFF qui a été déposé le 16 février 2026 muni, je crois, de 20 signatures et qui est donc développé ce soir et qui sera voté la prochaine fois. La parole est donnée à l'un des initiants de ce projet ».

M. Thomas Froelicher (PS) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous vous soumettons aujourd'hui un arrêté simple dans sa formulation, mais fondamental dans sa portée : soutenir concrètement la mobilité de nos jeunes en formation. Derrière ce texte, il y a une réalité que chacun connaît. Se former aujourd'hui implique souvent de se déplacer, parfois loin, parfois quotidiennement. Ces déplacements représentent un coût important pour les familles et pour les jeunes eux-mêmes. Ce coût peut devenir un frein, notamment à l'égalité des chances. Avec cet arrêté, nous faisons un choix clair, celui d'accompagner notre jeunesse. Concrètement, nous proposons que la commune du Landeron prenne en charge 50% des frais d'un abonnement annuel de transports publics, qu'il s'agisse d'un abonnement onde verte ou d'un abonnement CFF avec un plafonnement raisonnable. Cette mesure est ciblée. Elle concerne les jeunes en formation jusqu'à 24 ans révolus, c'est-à-dire celles et ceux qui construisent aujourd'hui leur avenir et par extension celui de notre commune. Ce projet repose sur trois convictions fortes. Premièrement, l'équité. Toutes les familles ne disposent pas des mêmes moyens : aider à financer les transports, c'est réduire une inégalité concrète et permettre à chacun d'accéder à une formation dans de bonnes conditions. Deuxièmement, la durabilité. C'est pour ça que je me suis mis à côté d'une PLR. Encourager l'usage des transports publics, c'est aussi agir en faveur de l'environnement et inciter à des habitudes de mobilité responsables dès le plus jeune âge. Troisièmement, l'attractivité de notre commune. Une commune qui soutient ses jeunes est une commune qui investit dans son avenir. Ce type de mesure renforce notre image, notre cohésion et notre dynamisme. Nous avons également veillé à proposer un dispositif responsable et maîtrisé : un plafond clair, une mise en œuvre encadrée par le Conseil communal, une entrée en vigueur planifiée dès 2026. Il ne s'agit donc pas d'une dépense incontrôlée, mais d'un investissement ciblé, réfléchi et durable. Mesdames et Messieurs, ce projet est le fruit d'un travail transpartisan. Il rassemble parce qu'il répond à

un besoin concret et partagé. Il envoie aussi un message fort : Ici, au Landeron, nous croyons en notre jeunesse et nous lui donnons les moyens d'avancer. Je vous invite donc à entrer en matière sur cet arrêté et à lui réserver un accueil favorable. Je vous remercie pour votre attention ».

10. Interpellation et questions écrites

10.1. Interpellation du PSL « peut-on se passer de la commission de la police du feu ? », déposée le 11 décembre 2025

Le président, M. Gregory Mallet (C) donne la parole au Conseil communal.

Mme Nadine Schouller (CC) : « En fait, je voulais revenir sur l'interpellation du PSL pour la commission du feu. On ne va pas entrer en matière ce soir parce qu'on va venir au mois de juin avec un projet pour une nouvelle organisation ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Je vous rappelle qu'il n'y a pas de discussion à moins que le Conseil général décide autrement et l'interpellateur, donc le PSL en l'occurrence, a le droit de déclarer sans procéder à aucun développement s'il est satisfait ou non de la réponse ».

M. Joël Bader (PS) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est assez difficile de savoir si on est satisfait ou pas d'une non-réponse. Mais l'actualité qui nous a occupé malheureusement depuis la rédaction de cette interpellation, rend cette idée d'autant plus actuelle. Nous avons confiance au Conseil communal de venir avec une proposition qui nous permette de professionnaliser ces analyses et de limiter le risque que l'on n'a pas envie de subir ici. Merci d'avance pour votre travail et vos propositions ».

11. Questions orales

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Nous passons donc au point 11, à savoir les questions orales. À qui est-ce que je peux passer la parole ? ».

Mme Gilliane Bürli (PS) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous désirons faire un petit compte-rendu sur le rapport ReliÂges. Je ne sais pas si tout le monde l'a reçu, mais je crois qu'il a été envoyé par Echo. On remercie le Conseil communal pour avoir reçu ce rapport. On remercie également le CC pour les actions qu'il a priorisées et on espère leur aboutissement. On regrette toutefois de ne pas avoir vu d'actions concernant l'accessibilité à la gare pour les personnes à mobilité réduite. Probablement que l'Exécutif a eu des discussions déjà dans une autre affaire, mais il me semble qu'en tant que conseillers généraux, on n'a pas vu beaucoup de choses écrites sur l'avancement de ce projet d'accessibilité pour les handicapés ou les poussettes. Il n'y avait rien qui figurait dans le rapport ReliÂges pour dire : « on va leur écrire encore une fois, ou on a tel contact avec eux ». Et on aimerait encore demander : Est-ce que ce rapport va être transmis aux personnes qui ont participé à la discussion, à l'atelier ? Ce rapport sera-t-il accessible à toutes les personnes en âge d'AVS ? Ce sont nos questions, mais en tout cas, on est content déjà de ce premier pas ».

Mme Marisa Ciervo (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je tiens déjà à remercier les autorités cantonales pour nous avoir accompagnés dans ce projet et surtout cet atelier collectif qui a fait ressortir les besoins de la part des personnes âgées de plus de 65 ans. Effectivement, le quai numéro 2 n'est pas ressorti comme première priorité, mais nous en

sommes très conscients. Ce qui est ressorti, c'était vraiment le besoin d'être accompagné dans le déplacement. Et c'est vrai qu'ici, dans la commune, nous avons une association des bénévoles Lignières-Le Landeron. Elle accompagne toutes les personnes à mobilité réduite pour se rendre facilement chez un médecin, aller faire des commissions. Donc c'était plutôt ce besoin-là qui est ressorti. De notre côté, bien sûr, on peut recontacter les CFF. On l'a déjà fait j'imagine par le passé. Et j'imagine aussi qu'on n'est pas dans leur priorité en haut, mais une communication peut sans doute partir de notre part envers eux. Concernant la transmission, nous avons prévu de communiquer via le Bulcom les quatre directions que la commune a choisies. Bien sûr, le rapport sera disponible ici au Service des habitants pour consultation. Et bien sûr, on se réjouit de mettre en route le projet. En ce moment, il y a différentes discussions qui se font avec quand même des groupes ou des associations qui existent déjà. Trouver aussi un groupe de volontaires qui aient envie de s'embarquer dans la durabilité de ce projet, parce que c'est pas seulement, activer quelque chose et dans un an ou deux, on n'en parle plus. C'est vraiment d'avoir un groupe qui veut s'engager pour les prochaines années pour démarrer ce projet. Donc vous verrez gentiment mes communications passer et si quelqu'un d'entre vous est intéressé à participer, vous êtes tous les bienvenus. J'espère avoir répondu ».

Mme Jessica Muriset (PVL) : « C'est pas pour une autre question, mais un peu de publicité. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour la troisième année consécutive, la commune participe à l'opération Suisse Bouge, duel intercommunal. Un événement qui se veut totalement gratuit. Pour cette édition, j'ai accepté le challenge de confronter en duel la commune de Cornaux. L'idée est de cumuler le plus de minutes d'activités en mouvement afin de faire mieux que notre voisin légèrement éloigné. Je remercie déjà la piscine qui participera lors du week-end d'ouverture, le musée de l'Hôtel de Ville avec une visite qui sera implémentée d'exercices accessibles au plus grand nombre. D'autres événements sont également déjà programmés et disponibles sur le site. Je vous invite à réserver le 9 mai à 9h30 pour un événement qui se déroulera sur plusieurs communes simultanément avec plus précisément une marche au travers de notre commune. Dans tous les cas, du 1er au 31 mai, cumulez vos minutes d'activité physique sur l'application. Je suis bien sûr à disposition après le Conseil général pour vos questions ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Merci beaucoup. Merci à chacun de montrer à Cornaux de quel bois on se chauffe ici ».

Mme Ophélie Perrot (C) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En ma fonction de présidente du CAP, je vous encourage tous vivement à aller visionner - si ce n'est pas déjà fait - l'aftermovie qui se trouve sur Echo pour voir tout le travail formidable qu'a fait l'équipe d'animation tout au long de l'année 2025. Merci pour votre attention ».

Mme Gilliane Bürli (PS) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les séances du Conseil général auront lieu à l'avenir au NBA. Suite au Conseil général de décembre 2025 et à la demande de Monsieur Christian Muriset au Conseil communal de reconsidérer la question, je désire apporter ce complément d'information. Le 20 mars 2025, le PSL adresse une demande au Conseil communal afin que l'accès aux séances du Conseil général soit garanti à toute personne à mobilité réduite selon le plan d'action inclusion final accepté par le Conseil d'État le 16 août 2023. Le 7 avril 2025, le Conseil communal répond directement au PSL en validant cette demande et en disant faire une communication au prochain Conseil général que nous ne retrouvons pas dans le PV de la séance de juin 2025. Nous trouvons normal que tous les conseillers généraux soient officiellement informés des courriers et décisions prises officiellement par le Conseil communal, documents à l'appui ».

12. Divers du Conseil communal

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « On passe au point 12 qui concerne les divers du Conseil communal, s'il y en a ».

Mme Nadine Schouller (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal tient à vous remercier pour votre participation à la consultation de la fermeture du Bourg et pour votre engagement. Toutes vos remarques ont été notées et enregistrées. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous en temps utile pour vous donner des nouvelles. De plus, le groupe de travail « Signalétique et recherche touristique » se penchera également pour que ce Bourg soit visible et que tout le monde le connaisse ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « D'autres divers du dossier communal ? Ce n'est pas le cas. Avant de vous libérer, je vais encore faire à mon tour un petit peu de pub pour vous rappeler tout ce qui se passe dans notre beau village. Et avec la belle saison, ça canarde. Ça va commencer par "Atrac" du 27 mars au 17 mai avec la pièce "Un grand cri d'amour", une comédie de Josiane Balasko, dans des sièges tout neufs. Ne ratez pas ça. On a un club de volley qui s'entraîne au Landeron, le volley-ball club de l'Entre-deux-Lacs et qui organise les finales de la Coupe neuchâtoise le dimanche 29 mars dans l'après-midi au C2T. L'une de ses équipes est d'ailleurs qualifiée pour la finale messieurs. Le 25 avril, ramassage du papier du CESC. Le 4 avril, j'ai oublié la chasse aux œufs du PLR ; j'ai entendu dire que l'apéro était offert à tous les conseillers généraux. Le 2 mai, l'ouverture de la saison muséale à l'Hôtel de Ville. Le 8 et 9 mai, les spectacles de danse de notre amie Cindy, SismoDance. Le 9 mai, l'AVVL, marché artisanal, en même temps que la Suisse Bouge. Donc allez-y à pied, puis, enclencher l'application. Le 10 mai, le Repair Café du LLAD et également l'aubade la fête des Mères de la Cécilienne. Le 16, l'ouverture de la piscine, allez-y à pied, puis nagez et surtout pensez à Cornaux. Le 30, le tir au pistolet ; le 31, le concert du Madrigal. On arrive en juin, je vous les fais jusqu'à la prochaine séance du Conseil général. Le 3 juin, la retraite de la Cécilienne dans le cadre de la Fête-Dieu, qui est le jeudi 4. Le vide-grenier de l'AVVL, le 6 mai. La corvée annuelle de la Corporation Saint-Maurice, le 13. Le nettoyage des rives du Landeron Après-Demain, c'est le 17 juin. Le 27, c'est la Fête de la Jeunesse. Et juste avant, le Conseil général des comptes qui aura lieu le 25 juin à 19h. Le vendredi 26 juin pour la fête de la Jeunesse, soirée de TalentShow. Il faudra mettre à jour tout cela dans le calendrier de l'USLL. Ça va être un truc de fou ».

M. Jean Pascal Pétermann (PLR) : « Les membres de la Fondation de la Piscine ont pris une décision. Achetez vos maillots de bains, vous êtes attendus avant l'ouverture de la piscine. Le mercredi 13 mai, vous serez invités à venir visiter les travaux qui sont en train de se faire à la piscine. Bonnet de bain obligatoire, et puis pour Madame Piot, l'Aquagym. On va vous décrire. Une invitation officielle vous parviendra. Merci beaucoup ».

M. Olivier Guye (CC) : « Notre fanfare participe à la Fête fédérale des musiques à Bienne le jeudi 14 mai ».

Le président, M. Gregory Mallet (C) : « Ça va être la folie. Je vous remercie de votre participation ».

Il est 21h30, la séance est levée.

Le président :

Le secrétaire :

Gregory Mallet

Fabrizio Guizzardi